



## COMMISSION DE SUIVI DE SITE

### Société PPG France Manufacturing - Saultain

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes

Date : Le 26 juin 2025

#### Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur COSTAGLIOLI, Sous-Préfet de Valenciennes  
Madame LANGRAND, Sous-préfecture de Valenciennes  
Madame MOGUET, Sous-préfecture de Valenciennes  
Monsieur DE STAERCKE, Sous-Préfecture de Valenciennes  
Monsieur MESSIER, DREAL

#### Collège "Exploitant"

Monsieur LINKE, PPG, Directeur du site de Saultain  
Madame ANNUZET BRUSS, PPG

#### Collège "salariés"

Monsieur BANGARD, CSSCT  
Monsieur FABBRI, CSSCT

#### Collège "Collectivités"

Monsieur SOIGNEUX, Mairie de Saultain  
Monsieur BREMENT, Mairie de Curgies

#### Collège "Riverains"

Monsieur CLERFAYT, Président de la CSS  
Madame MORIAMEZ  
Monsieur BIGOT, Nord Nature Environnement  
Madame VANHERSECKER, RKW Saultain

#### Secrétariat de la CSS

Madame TOURON, S3PI  
Monsieur PELTIER, S3PI

## ***ORDRE DU JOUR***

I.	Introduction du Président de la CSS.....	3
II.	Bilan d'activités et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques) .....	3
III.	Questions et échanges .....	5

*La séance est ouverte à 11 heures 05.*

Monsieur COSTAGLIOLI informe les participants que la commission de suivi de site a été renouvelée par arrêté préfectoral du 12 juin 2025 et qu'il convient d'élire les membres de son Bureau.

*Un tour de table est effectué avant de procéder à l'élection des membres du Bureau.*

a) Élection des membres du Bureau

- Collège des administrations de l'État

*La DREAL représentée par Monsieur MESSIER présente sa candidature.*

*La DREAL est désignée membre du Bureau.*

- Collège des élus

*Monsieur SOIGNEUX présente sa candidature.*

*Monsieur SOIGNEUX est désigné membre du Bureau.*

- Collège des riverains

*Monsieur CLERFAYT présente sa candidature.*

*Monsieur CLERFAYT est désigné membre du Bureau.*

- Collège des exploitants

*Monsieur LINKE présente sa candidature.*

*Monsieur LINKE est désigné membre du Bureau.*

- Collège des salariés

*Monsieur FABBRI présente sa candidature.*

*Monsieur FABBRI est désigné membre du Bureau.*

b) Élection du Président de la CSS

*Monsieur CLERFAYT présente sa candidature.*

*Monsieur CLERFAYT est élu Président de la CSS.*

## **Introduction du Président de la CSS**

*Monsieur CLERFAYT annonce l'ordre du jour.*

## **Bilan d'activités et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques)**

*Un diaporama est diffusé.*

Monsieur LINKE expose que PPG est un groupe américain opérant dans 70 pays et faisant partie des 500 entreprises américaines les plus importantes. Le groupe s'est fixé des objectifs d'économies d'énergie et de développement durable à l'horizon 2030.

Le site de Saultain, classé Seveso seuil haut, produit des peintures et des résines et comprend, outre sa partie production, une plateforme logistique européenne par où transitent les produits des autres

usines du groupe, ainsi que d'un centre de développement européen. L'usine de Saultain possède des certifications en management de la qualité, sécurité, hygiène et plus récemment sur le développement durable (ISO 50001 relatives aux économies d'énergie).

L'établissement de Saultain s'étend sur 270 000 m<sup>2</sup>, dont 32 000 de bâtiments, et en 2024, il a produit 59 000 tonnes de peintures et résines.

Monsieur BIGOT demande des exemples de produits utilisés dans les process de l'usine.

Monsieur LINKE mentionne les bases de polyuréthane, les résines acryliques, le polyester, ou encore les résines cationiques.

Monsieur BIGOT demande si le site utilise des PFAS.

Monsieur LINKE répond par la négative.

Il annonce ensuite qu'en 2024, 4,6 millions d'euros ont été investis, notamment pour la mise en conformité ATEX des équipements électriques.

Madame ANNUZET BRUSS aborde ensuite les situations d'urgence avec l'exercice POI du 5 décembre 2024 qui a consisté en une simulation d'incendie en dehors des heures ouvrées, avec la mise en place d'un officier de liaison industrielle du SDIS intégré au poste de commandement, avant d'en détailler le bilan.

Concernant les indicateurs, Madame ANNUZET BRUSS cite notamment 16 déversements accidentels non reportables, c'est-à-dire sans conséquences.

Monsieur MESSIER précise que dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, PPG signale tous les incidents, y compris ceux qui n'ont aucun impact.

Madame ANNUZET BRUSS pointe ensuite une hausse de la consommation d'eau de forage. Toutefois, cette hausse est liée aux essais du nouvel osmoseur, et reste sous la limite réglementaire. Quant à la consommation d'eau de ville, elle est stable.

Monsieur LINKE avertit que la consommation d'eau dépend des process et de la quantité d'activité.

Madame ANNUZET BRUSS indique ensuite que les rejets atmosphériques sont conformes et sans dépassement, de même que les rejets chaudières.

Elle fait ensuite savoir qu'un plan d'action est en cours concernant la mise en conformité des émissaires de rejet, via un arrêté préfectoral complémentaire.

Monsieur MESSIER précise que cet APC vise à mettre à jour la description des émissaires de rejet afin qu'elle soit plus représentative des substances effectivement rejetées par le site.

Madame ANNUZET BRUSS explique que 483 000 euros de déchets ont été générés en 2024, soit 100 000 de moins qu'en 2023, en précisant que l'entreprise travaille sur les principaux générateurs de déchets afin de diminuer leur volume.

Elle signale ensuite que le site est équipé de deux tours aéroréfrigérantes et que 2 dépassements de légionnelle ont été identifiés à cause du bouchage d'une pompe d'injection : la pompe a été nettoyée et l'opération a été intégrée au nettoyage préventif.

À propos de la sécurité des procédés et de la gestion du changement, Madame ANNUZET BRUSS indique que 190 MOC (analyses menées suite à des modifications des process) ont été réalisés en 2024 ainsi que 2 analyses de risques (aboutissant à 44 recommandations). La maintenance préventive a fait l'objet de 1 957 bons de maintenance, dont 918 sur des équipements critiques.

Elle présente ensuite les échanges avec la DREAL qui a réalisé des inspections sur les rejets atmosphériques, sur la légionelle et sur le système de management de la sécurité du site. En outre, des contrôles inopinés ont porté sur les rejets aqueux, la légionelle et les rejets atmosphériques. L'entreprise a également transmis son réexamen de l'étude de danger ainsi qu'un porté à connaissance sur le stockage des isocyanates.

Madame ANNUZET BRUSS termine avec la sûreté et indique que le seul point sensible a été le survol de drones.

## Questions et échanges

Monsieur SOIGNEUX rappelle l'existence d'une pollution historique sur le site, datant des années 1970, raison pour laquelle des piézomètres ont été installés : il s'enquiert des résultats des analyses récentes de ces piézomètres.

Madame ANNUZET BRUSS répond qu'aucune évolution n'est notable ces dernières années, et qu'un plan de gestion est en attente du retour des autorités.

Monsieur SOIGNEUX annonce que la commune de Saultain, avec l'aide de Valenciennes Métropole, prendra en charge la réfection des 300 m de voirie entre la route départementale et l'entrée de l'usine.

Monsieur COSTAGLIOLI demande quelle est la proportion de produits extérieurs à l'usine qui transitent par la plateforme logistique du site.

Monsieur LINKE n'est pas en mesure de fournir cette donnée.

Monsieur CLERFAYT s'enquiert de la campagne d'information sur les risques.

Madame ANNUZET BRUSS répond que les brochures ont été déposés à Estreux, Saultain et Curgies.

Monsieur SOIGNEUX rappelle qu'en cas d'alarme, les clients se trouvant dans des magasins doivent y rester (leurs enfants sont pris en charge par les écoles).

Monsieur PELTIER est d'avis que ce type de précisions gagnerait à être ajouté dans les brochures d'information.

Monsieur COSTAGLIOLI émet le souhait d'effectuer la visite du site PPG de Saultain.

*La séance est levée à 11 heures 55.*

Le Président de la CSS



Olivier CLERFAYT